



## DECISION DU MAIRE

**N° 018-2023 à 024-2023 - Renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain**

**Le Maire de Saint-Denis-lès-Bourg (Ain) :**

*Vu le Code de l'urbanisme et notamment ses articles L.210-1, L.211-1 et suivants, L.213-1 et suivants et L.300-1 ;*

*Vu la délibération n°001-2019 du conseil municipal en date du 25 janvier 2019 instaurant un droit de préemption urbain sur les zones urbaines ou à urbaniser du territoire de la commune de Saint-Denis-lès-Bourg ;*

*Vu la délibération n°025-2020 du conseil municipal en date du 3 juin 2020 donnant délégations de pouvoirs du conseil municipal au Maire suivant l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;*

*Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 03/10/2008, modifié les 01/02/2013, 06/10/17, 09/03/2018 et le 29/11/2019, mis à jour le 10/10/2017, le 02/03/2018 et le 20/08/2018 ;*

*Considérant les déclarations d'intention d'alléner examinées ;*

*Considérant l'avis de la commission ADS du 4 avril 2023.*

### DECIDE

**Article 1 :** De ne pas exercer son droit de préemption et de renoncer à acquérir les biens ci-dessous désignés :

- N°018-2023 : DIA enregistrée sous le numéro DIA00134423A0013, déposée le 20 mars 2023 par Maître Matthieu ADRIEN, notaire à BOURG EN BRESSE (Ain), concernant la vente d'un bâti sur terrain propre, cadastré AH 165 et AH 391, situé 360 rue Clostermann.
- N°019-2023 : DIA enregistrée sous le numéro DIA00134423A0014, déposée le 20 mars 2023 par Maître Florent PICOT, notaire à LYON (Rhône), concernant la vente d'un bâti sur terrain propre, cadastré AI 260, AI 366, AI 368, AI 369 et AI 372, situé 327 rue de l'Ancien Stade.
- N°020-2023 : DIA enregistrée sous le numéro DIA00134423A0015, déposée le 22 mars 2023 par Maître Matthieu ADRIEN, notaire à BOURG EN BRESSE (Ain), concernant la vente d'un bâti sur terrain propre, cadastré AH 165 et AH 391, situé 360 rue Clostermann.
- N°021-2023 : DIA enregistrée sous le numéro DIA00134423A0016, déposée le 23 mars 2023 par Maître Mathias FOURNERON, notaire à BOURG EN BRESSE (Ain), concernant la vente d'un bâti sur terrain propre, cadastré AH 15, situé 28 rue des Acacias.
- N°022-2023 : DIA enregistrée sous le numéro DIA00134423A0017, déposée le 27 mars 2023 par Maîtres Jean-Michel MATHIEU et Nicolas PONS, notaires à VAL-REVERMONT (Ain), d'un bâti sur terrain propre, cadastré AI 410, situé 329 rue de la Charpine.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-210103446-20230405-018-024-2023-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/04/2023

Publication : 07/04/2023

Publication de l'acte sur le site internet de la commune le : 07 / 04 / 2023

Décision 018-2023 à 024-2023 – Suite - 2

- N°023-2023 : DIA enregistrée sous le numéro DIA00134423A0018, déposée le 27 mars 2023 par Maître Yves BOURLOUX, notaire à MACON (Saône-et-Loire), d'un bâti sur terrain propre, cadastré AH 269, situé 92 rue Brillat Savarin.
- N°024-2023 : DIA enregistrée sous le numéro DIA00134423A0019, déposée le 3 avril 2023 par Maître Stéphane VIEILLE, notaire à BOURG EN BRESSE (Ain), d'un bâti sur terrain propre, cadastré AO 35, situé 370 rue des Ecoles.

**Article 2 :** Il sera rendu compte de cette décision lors de la prochaine réunion du conseil municipal.

**Article 3 :** La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux dans les deux mois de sa publication en vertu de l'article R421-1 du Code de la justice administrative. Le recours doit être introduit auprès du Tribunal Administratif de Lyon.

Fait à Saint Denis Lès Bourg,  
Le 5 avril 2023,

Le Maire,  
Guillaume FAUVET



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-210103446-20230405-018-024-2023-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/04/2023

Publication : 07/04/2023